



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL50-DE



Date de la convocation : 20 juin 2023
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 9 et 51
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

50- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ENCADREMENT – RÉPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS

Il est proposé de répartir la somme de 20 000 € allouée par la Commune pour les subventions « ENCADREMENT » des clubs sportifs. La répartition se calcule sur la base des critères suivants :

- Niveau des éducateurs : brevet d'état ou brevet fédéral.
- Nombre d'heures prévues par ces éducateurs pour la saison 2022/2023.

Nom de l'association	Nbre d'éducateurs	Heure Hebdo	Coût Horaire	Montant €
Athlé Bocage Vendée	8	53,5	49,26 €	2 635,47 €
Badminton House Herbretais	3	7,25	49,26 €	357,14 €
Les Herbiers Vendée Basket	4	28,25	49,26 €	1 391,63 €
Réveil Sportif Ardelay	4	46	49,26 €	2 266,01 €
Alouette Gym	2	38,5	49,26 €	1 896,55 €
Les Herbiers Vendée Handball	2	27,5	49,26 €	1 354,68 €
Judo Club les Herbiers	1	24,25	49,26 €	1 194,58 €
BUSHIDO Karaté Club	1	3	49,26 €	147,78 €
Club Natation Herbretais	1	16,25	49,26 €	800,49 €

Les Roulettes Herbretaises	6	20	49,26 €	985,22 €
Rugby Club Herbretais	9	27	49,26 €	1 330,05 €
Taekwondo les Herbiers	1	14	49,26 €	689,66 €
Tennis Club Herbretais	3	40	49,26 €	1 970,44 €
Les Herbiers Vendée Triathlon	8	15,5	49,26 €	763,55 €
Étoile d'Or - Twirling	2	7	49,26 €	344,83 €
Les Herbiers Ultimate Club	4	7	49,26 €	344,83 €
Les Epesses Herbiers Volley Ball	2	31	49,26 €	1 527,09 €
	61	406	49,26 €	20 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2023,

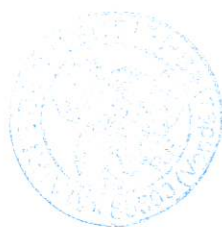
Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 8 juin 2023,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 326-65748-SUBENCAD du budget primitif 2023, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire


Transmis en Préfecture le : 03 JUIL. 2023
 Publié électroniquement le : 03 JUIL. 2023
 Notifié électroniquement le :